

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1838.

### EXPOSÉ DES MOTIFS

*Accompagnant un projet de loi ouvrant au département de la justice, un crédit supplémentaire de fr. 70,000 pour le service des prisons.*

MESSIEURS,

En conservant au budget de mon département pour 1837, le chiffre du crédit qui avait suffi, pendant l'année précédente, pour couvrir la dépense résultant de l'entretien des détenus, j'avais compté sur le maintien du chiffre de la population au même niveau, et j'avais d'autant plus de raisons de croire que la même somme serait suffisante, quand bien même la population éprouverait un léger accroissement, que le crédit accordé pour 1836 avait laissé un excédant de fr. 27,473 ; mais l'augmentation que le chiffre de la population a subie, a dépassé toutes mes prévisions, et l'allocation destinée à pourvoir aux frais d'entretien et de nourriture des détenus, s'est trouvée insuffisante d'environ fr. 70,000, ce qui résulte clairement des calculs que présente le tableau ci-annexé.

Heureusement, la demande de supplément de crédit que cette circonstance rend indispensable, ne dérange en rien l'économie du budget général des dépenses ; les excédants que laissent disponibles plusieurs autres articles du budget de mon département, couvriront largement cette augmentation spéciale.

Ces articles sont :

Chap. II, art. 3,	restera disponible environ fr.	7,000
» art. 5,	id.	18,000
» art. 6,	id.	3,000
Chap. III, art. 3,	id.	5,000
Chap. VII, art. 1,	id.	4,000
Chap. VIII, art. 5,	offre un excédant d'environ	10,000
» art. 6,	de même au moins	50,000
Chap. IX, art. 4,	id.	18,000
	fr.	<u>115,000</u>

D'après ces considérations j'ose espérer que vous aurez égard, Messieurs, à l'urgence de la majoration demandée, dont l'ouverture est impatiemment attendue par un grand nombre de fournisseurs.

Bruxelles, le 3 mars 1838.

*Le ministre de la justice,*

**A.-N.-J. ERNST.**

---

## **PROJET DE LOI.**

---



*Roi des Belges,*

**A tous présents et à venir, salut.**

Notre ministre de la justice est chargé de présenter aux Chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

### **ARTICLE UNIQUE.**

Il est ouvert à l'art. 1<sup>er</sup> du chap. VIII du budget du département de la justice pour 1837, un crédit supplémentaire de la somme de soixante-dix mille francs (70,000).

Donné à Bruxelles le 3 mars 1838.

**LÉOPOLD.**

Par le roi :

*Le ministre de la justice,*

**A.-N.-J. ERNST.**

*Population moyenne des prisons pendant les exercices 1836 et 1837.*

DÉSIGNATION DES PRISONS.	EXERCICE 1836.			EXERCICE 1837.			OBSERVATIONS.
	DÉTENUS			DÉTENUS			
	CIVILS.	MILITAIRES.	TOTAL.	CIVILS.	MILITAIRES.	TOTAL.	
Maison de force à Gand . . . . .	1,124	60	1,184	1,075	58	1,133	Centimes. 24,35 63,33 43,84  <i>Prix de la journée d'entretien pendant 1837.</i> Maisons où le système de la régie est établi. . . . . Prisons où l'entretien des détenus est mis en adjudication publique par journée et par tête. . . . . Prix moyen de la journée d'entretien. . . . .
» réclusion à Vilvorde.	529	537	1,066	502	563	1,065	
» correct <sup>iv</sup> à S <sup>t</sup> -Bernard	889	»	889	941	75	1,016	
» dét <sup>iv</sup> militaire à Alost	»	631	631	»	823	823	
» sûreté civile et militaire à Anvers . .	58	41	99	55	39	94	
» id. Arlon . . . . .	21	2	23	34	1	35	
» id. Bruxelles . . . . .	125	85	210	126	102	228	
» id. Bruges . . . . .	59	21	80	69	51	120	
» id. Hasselt . . . . .	23	4	27	16	6	22	
» id. Liège . . . . .	99	8	107	82	31	113	
» id. Gand . . . . .	70	26	96	79	51	130	
» id. Mons . . . . .	52	84	136	43	163	206	
» id. Namur . . . . .	37	20	57	39	41	80	
» d'arrêt à Malines . . . . .	28	64	92	23	85	108	
» id. Turnhout . . . . .	12	24	36	16	30	46	
» id. Louvain . . . . .	26	75	101	30	69	99	
» id. Nivelles . . . . .	15	»	15	18	»	18	
» id. Courtrai . . . . .	40	1	41	46	2	48	
» id. Furnes . . . . .	14	»	14	19	»	19	
» id. Ypres . . . . .	20	1	21	24	1	25	
» id. Tongres . . . . .	32	2	34	61	2	63	
» id. Ruremonde . . . . .	12	»	12	14	»	14	
» id. Huy . . . . .	16	»	16	11	1	12	
» id. Verviers . . . . .	25	»	25	26	1	27	
» id. Termonde . . . . .	69	3	72	53	8	61	
» id. Audenarde . . . . .	73	1	74	42	1	43	
» id. Charleroi . . . . .	20	6	26	23	8	31	
» id. Tournai . . . . .	28	5	33	32	20	52	
» id. Dinant . . . . .	11	»	11	11	1	12	
» id. Diekirch . . . . .	8	»	8	13	»	13	
» id. Marche . . . . .	3	»	3	4	»	4	
» id. Neufchâteau . . . . .	10	»	10	9	»	9	
» id. S <sup>t</sup> -Hubert . . . . .	4	»	4	4	»	4	
TOTAUX . . . . .	3,552	1,701	5,253	3,540	2,233	5,773 (a)	

(a) Différence en plus pendant 1837, 520.

Cette population, entretenue à  $43 \frac{84}{100}$  par jour, a occasionné une dépense de 83,208-32.